

ENQUÊTE TRIPLE S SUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE DANS LA RÉGION DU SAHEL AU BURKINA**RESUME ANALYTIQUE**

Le Programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH) a essentiellement pour objectif d'accroître l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement tout en améliorant l'hygiène en Afrique de l'Ouest. Le programme renforce non seulement le cadre environnemental régional, mais également les capacités du secteur AEPHA en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En 2008, le Ministère des Ressources en Eau a initié des réformes nationales pour la prestation des services d'eau en milieu rural. Ces réformes, mises en œuvre dans le cadre de la phase pilote dans la région du Sahel, visaient une amélioration durable de l'accès à l'eau potable. En vue d'exécuter ces réformes, le cadre national de gestion d'eau a été mis en place pour une bonne gestion des services d'eau par les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) et les opérateurs privés au niveau des villages. Ainsi, le programme USAID WA-WASH à travers l'IRC a mené une enquête pour évaluer le cadre national de gestion de l'eau dans la région du Sahel grâce à l'approche analytique du Triple-S (services durables à l'échelle). L'enquête a évalué 210 AUE dans huit communes rurales: Aribinda, Dori, Gorgadji, Mansila, Markoye, Seytenga, Tankougounadié, et Titabe. Ces communes ont fait partie de la phase pilote de mise en œuvre du cadre des réformes réglementaires. L'approche Triple-S a permis d'évaluer les modèles de gestion des services d'approvisionnement en eau.

Le cadre de réformes réglementaires prévoit que les communes rurales doivent s'assurer de la planification, la coordination, la tarification de l'eau et l'appui aux structures de niveau inférieur telles que les AUE, les opérateurs nationaux privés et les techniciens. De plus, le cadre de réformes réglementaires définit les responsabilités des AUE qui sont notamment de: (1) superviser et coordonner les gestionnaires et techniciens des points d'eau; (2) percevoir les redevances et rémunérer les techniciens; et (3) représenter la commune au niveau local. Même si ces trois fonctions sont bien définies dans le dispositif réglementaire, leur mise en œuvre reste un défi. L'objectif principal de l'enquête était donc d'évaluer la performance des communes et des AUE par rapport au dispositif des réformes. Les conclusions devraient permettre de renforcer les aspects fonctionnels du cadre des réformes et d'aborder les insuffisances de ce dispositif. L'enquête a permis d'évaluer le niveau d'adhésion des communes et des autres acteurs de la région aux réglementations. Les résultats de l'enquête ont également permis aux institutions (AUE et communes) d'évaluer les capacités existantes dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités.

L'enquête a montré des similitudes et des disparités dans la performance des différentes communes. En effet, dans toutes ces communes, le cadre réglementaire était déjà en place, les tarifs d'eau indicatifs étaient déjà fixés, les mécanismes de contrat étaient adoptés, et les communes bénéficiaient de l'appui de l'Etat pour la mise en œuvre du programme pilote de réformes. Cependant, les défis majeurs à l'application du dispositif au niveau des communes étaient notamment : le faible niveau de perception des redevances des AUE et les capacités insuffisantes des techniciens non formés sur certaines technologies, limitant ainsi leur expertise de réparation à une ou deux marques de pompes d'eau. Le rôle d'appui des communes aux AUE est réduit par le paiement inapproprié des redevances des AUE. En effet, les communes sont confrontées à des difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires à l'amélioration de leur performance dans le suivi et l'appui aux AUE. En général, l'appui émane des institutions externes (principalement les ONG) et vise à élaborer des outils de planification et de suivi pour la commune. Au moins une des AUE dans chaque commune n'a pas bénéficié du soutien d'un technicien de maintenance recruté par la commune en raison de redevances impayées par les AUE. Par ailleurs, la chaîne d'approvisionnement de pièces de rechange n'est pas développée dans la région du Sahel à cause des coûts élevés et du manque d'accès à celles-ci. Ces facteurs ont un impact à court et à long terme sur la fonctionnalité des points d'eau existants.

Dans la région du Sahel, la majorité des puits a été rénovée en 2008 grâce à la mise en place du programme de réformes. Toutefois, en 2011, les taux de fonctionnalité variaient entre 57% dans la commune de Seytenga et 95% dans la commune de Tankougounadié, avec un taux moyen de fonctionnalité de 79%. La performance de ces communes s'est améliorée depuis novembre 2011, avec le recrutement de techniciens de maintenance locaux et la mise en place de comités AEPHA. De plus, 73 puits ont été réhabilités par l'ONG Eau Vive et beaucoup de nouveaux forages ont été construits sur financement du programme d'infrastructure de la Banque mondiale parmi tant d'autres initiatives. Par conséquent, le nombre de puits fonctionnels et les taux globaux de fonctionnalité ont augmenté.

Au niveau des AUE, les points d'eau sont gérés par des gestionnaires qui travaillent en étroite collaboration avec les comités exécutifs des AUE. Par exemple, dans la commune de Tankougounadie, les AUE gèrent tous les forages et observent le dispositif réglementaire à 80 %. Il existe également des liens forts entre les AUE et les acteurs locaux tels que les comités villageois de développement et le personnel technique des communes. En outre, les AUE coordonnent les travaux de maintenance préventive semestriels et possèdent généralement des équipements et des compétences de base pour réparer les petites pannes. Cependant, la majorité des AUE ne s'est pas conformée au dispositif réglementaire. Dans les huit communes, seules trois sur 210 AUE s'y sont conformées. Les grands défis qui se posent aux AUE sont entre autres : (1) un niveau très faible et varié de redevances d'eau; (2) les faibles taux de perception des redevances des usagers (à cause des faibles niveaux de satisfaction des usagers et du manque de confiance entre les membres des AUE), ce qui ne permet pas aux AUE de payer les coûts de maintenance; (3) un faible niveau d'instruction des membres des bureaux exécutifs des AUE (163 sur un total de 210 membres n'ont aucune éducation formelle); (4) les AUE ne sont pas créées en fonction des lois, remettant ainsi en question leur légitimité vis-à-vis des usagers d'eau. Il en résulte de faibles niveaux de paiements d'eau par les usagers et un manque de contrôle de tous les forages dans leurs zones de couverture.

Les résultats de la commune urbaine de Dori affichent des tendances similaires à celles des sept autres communes rurales. Malgré des structures de suivi renforcées, avec à la fois un service technique et un comité WASHAEPHA de la commune, Dori fait face aux mêmes défis de mécanismes inefficaces de perception des redevances d'eau et de légitimité des AUE. Les AUE ont une moindre légitimité avec la présence de l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui est responsable des services d'approvisionnement et de gestion d'eau dans les zones urbaines. Toutefois, un autre défi affectant les AUE est l'existence de systèmes pré-réformes de gestion communautaire dans 50% des AUE sélectionnées telles que les comités de gestion des points d'eau.

Les résultats de l'enquête Triple-S ont été validés et partagés par les autorités municipales et les comités AEPHA dans l'ensemble des huit communes susmentionnées. L'enquête vise à instaurer des mécanismes de mobilisation des ressources pour un soutien mutuel qui permettra aux autorités d'offrir un service durable et équitable. Le rapport de l'enquête Triple-S est une étape importante dans l'analyse des services d'eau dans les zones rurales et péri-urbaines des huit communes de la région du Sahel et par extrapolation dans tout le pays. Par ailleurs, l'enquête a mis en évidence les niveaux de services des usagers et l'analyse de l'approche du coût du cycle de vie (coûts permettant d'assurer des services AEPHA appropriés à une population spécifique dans une zone géographique préétablie indéfiniment) pour confirmer (ou annuler) les possibilités de soutien mutuel. Au vu des conclusions de cette enquête et des disparités en matière de performance entre les communes, une analyse détaillée continue au niveau des communes est recommandée pour identifier les principales zones d'amélioration de la performance en matière de fourniture de services d'eau.

Le rapport complet est disponible (en Français) sur demande via notre site Web. Pour plus de détails sur les activités de programme et d'autres rapports, visitez le site <http://wawash.fiu.edu/>.

Cette publication a été financée par le peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH). Les avis et opinions exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International.